RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE ONAF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 18/02/2025

Escroquerie en bande organisée dans le secteur de la rénovation énergétique : l'ONAF interpelle 6 personnes dans une enquête dont le préjudice dépasse 13 millions d'euros

Escroquerie en bande organisée dans le secteur de la rénovation énergétique : dans le cadre d'une information judiciaire ouverte auprès de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Lyon, les officiers de douane judiciaire de l'Office national anti-fraude de Bercy (ONAF), service d'enquête rattaché conjointement à la douane française et à la DGFIP, ont interpellé les 11 et 12 février 2025 six personnes dans le Rhône suspectées d'avoir pris part à une escroquerie portant sur le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), pour un préjudice estimé dépassant les 13 millions d'euros.

En 2024, le parquet de la JIRS de Lyon ouvre une information judiciaire portant sur des soupçons d'escroquerie au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), dispositif qui oblige les entreprises qui vendent de l'énergie (gaz, fioul, électricité…) à proposer des aides financières aux

propriétaires pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

L'enquête confiée à l'Office national anti-fraude (ONAF), service créé le 1er mai 2024 et rattaché au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, identifient différentes manœuvres frauduleuses de la part de sociétés établies dans le Rhône visant à permettre le déblocage des primes CEE pour un préjudice estimé à plus de **13 millions d'euros**.

Le 14 février 2025, **6 perquisitions** ont été menées dans le Rhône sous l'autorité d'un juge d'instruction, mobilisant plus de 28 officiers de douane judiciaire de l'ONAF et 4 experts en preuve numérique de l'ONAF et de la DNRED (direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières).

Outre les éléments probatoires recueillis, ces perquisitions ont permis la saisie de **plus de deux millions d'euros d'avoirs** (comptes bancaires, 146 740 € en espèces, un véhicule).

À l'issue des garde-à-vue, 1 personne a été présentée au juge d'instruction et mise en examen pour escroquerie et blanchiment en bande organisée, association de malfaiteurs, faux et usage de faux, corruption passive et trafic d'influence passif, avec placement sous contrôle judiciaire.

Les 5 autres personnes ont été remises en liberté, avec poursuite des investigations.

Le 28 janvier dernier, les officiers de douane judiciaire de l'ONAF ont démantelé un réseau d'escroquerie au compte personnel de formation (CPF). À cette occasion, 9 personnes ont été interpellées et 1,27 million d'euros d'avoirs criminels ont été saisis.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photo
- Communiqué de presse sur le démantèlement du réseau d'escroquerie au CPF
- Plan de lutte contre les fraudes douanières, fiscales ou sociales : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/09/823-Annonce%20des%20mesures%20de%20lutte%20contre%20la%20fraude%20fiscale%20et%20douani%C3%A8re.pdf

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Office national anti-fraude : Mathieu SPANU 09 70 28 21 56 / 06 64 58 76 19

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr